



Sophie Boissard, directrice du groupe Korian, refuse de participer à un débat organisé par l'équipe de « Cash Investigation »

Ehpad: relations tendues entre Korian et France Télévisions

Bras de fer

Le leader des Ehpad privés en France attaque en diffamation sept journalistes appartenant à France Télévisions ainsi qu'à la boîte de production à laquelle elle a fait appel pour un numéro de « Pièces à Conviction » ([France 3](#)) consacré aux maisons de retraite et diffusé fin 2020. Korian avait également saisi le comité d'éthique de France Télévisions qui avait rendu un avis favorable au groupe privé.

Catherine Boullay

ENTRE FRANCE TÉLÉVISIONS ET KORIAN, le bras de fer dure depuis plus de neuf mois. Alors que le reportage de « Cash Investigation » consacré aux Ehpad, programmé le 1er mars prochain sur [France 2](#), est toujours en cours de montage, l'équipe de l'émission animée par Elise Lucet ne parvient pas à obtenir une interview de la directrice de Korian, Sophie Boissard. « Nous proposons un débat, dans les conditions du direct, enregistré la veille, qui durera entre 45 minutes et une heure, précise Nicolas Daniel, le directeur des magazines de France Télévisions. Le plateau est en cours de finalisation. Il y aura autour de la table tous les acteurs du secteur : ministère public, représentants des patients et des salariés. Nous avons envoyé à Korian les thématiques sur lesquelles nous souhaitons les interroger. Nous proposons de préparer l'émission avec ses équipes, et notre porte est ouverte. Nous pensons que les conditions sont réunies pour que Korian puisse s'exprimer. »

Ce débat enregistré dans les conditions du direct est inhabituel pour l'émission. « On a décidé de monter ce plateau en plus du reportage parce que "Cash" arrive à un moment clé du débat public », justifie Nicolas Daniel. Mais cette exception faite à la règle habituelle de l'émission n'a pas apaisé les réticences de Korian. Dans un communiqué de presse publié sur son site le

groupe privé a répondu mercredi à l'offre de l'émission du service public : « Nous ne pouvons accepter de participer à votre émission que pour une interview en direct, pour une durée connue à l'avance, et en ayant pris connaissance au préalable des éléments sur lesquels vous souhaitez nous voir réagir. »

Ce qui coïncide, en réalité, c'est que l'équipe de « Cash Investigation » souhaite qu'en plus du débat enregistré dans les conditions du direct, Sophie Boissard réponde aussi à des questions précises soulevées par le reportage. Des réponses qui, elles, seraient enregistrées et montées dans le cadre de l'enquête. « On ne peut pas changer les règles de l'investigation, et arrêter de traiter les gens de manière équitable sinon on va entretenir le soupçon sur la presse », reprend Nicolas Daniel qui précise que Sophie Boissard a déjà pu s'exprimer cette semaine sur France Télévisions, puisqu'elle était l'invitée de « C à vous » lundi, sur [France 5](#).

« **A charge** ». « Cette agitation n'est pas utile, appuie Christophe Tardieu secrétaire général de France Télévisions. On ne va pas renoncer à ce reportage. Nous avons confiance dans les équipes d'Elise Lucet. Nous n'avons aucune raison de douter d'elle. Si Korian essaie de court-circuiter Elise Lucet, alors ils se trompent. » Court-circuiter les journalistes, dans le langage de la direction de France Télévisions, cela signifie faire appel à d'autres recours pour faire pression sur le contenu. Comme interpeller le comité de d'éthique du groupe ou assigner les journalistes devant les tribunaux... Deux méthodes utilisées par Korian.

En effet, après la diffusion d'un numéro de « Pièces à Conviction » ([France 3](#)) sur les Ehpad





à la fin de l'année 2020, Korian a saisi le comité d'éthique de France Télévisions. L'instance, dépendante de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom, ex-CSA), a rendu son avis rendu le 9 juin 2021. Deux pages dans lesquelles il est noté que « la présentation de la situation d'établissements du groupe Korian peut apparaître particulièrement à charge ».

Le groupe a également assigné en justice, aux côtés d'un syndicaliste travaillant dans l'un des établissements cité dans le reportage, Virna Sacchi la présentatrice de « Pièces à Conviction », les deux ex-rédacteurs en chef de l'émission côté France Télévisions, Marie De la Chaume et Jean-François Gringoire, ainsi que quatre journalistes de CAT & Cie, la boîte de production qui a réalisé l'enquête. « J'étais très étonnée de voir débarquer chez moi un huissier de justice avec un dossier de 600 pages. C'est clairement de l'intimidation, qui ne marche absolument pas », dénonce Virna Sacchi.

« Leur philosophie, c'est de menacer le travail des journalistes, insiste Denis Boutelier, cofondateur de CAT & Cie. Ils savent que ces démarches judiciaires peuvent fragiliser notre économie et nos relations avec les chaînes. » Comme un pied de nez, la boîte de production signale que l'un de ses reportages - « Maisons de retraite : derrière la façade » -, déjà diffusé sur « Envoyé Spécial », est reprogrammé samedi 19 février sur Public Sénat. « En raison de l'actualité liée aux récentes révélations de maltraitance dans les Ehpad ainsi qu'à l'ouverture d'une commission d'enquête au Sénat, Public Sénat modifie sa programmation », explique la chaîne dans un communiqué. Ce reportage a été réalisé par Julie Pichot et Xavier Deleu, deux des journalistes assignés au tribunal par Korian.

@CBoullay

« Nous avons confiance dans les équipes d'Elise Lucet. Nous n'avons aucune raison de douter d'elle. Si Korian essaie de la court-circuiter Elise Lucet, alors ils se trompent », affirme Christophe Tardieu,

secrétaire général de France Télévisions

